

Réf : DCM/2016/n°22/7.1/19.05/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	26

Date de la convocation : 09-05-2016
Date de l'affichage : 11-05-2016

SEANCE DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize,
Le DIX NEUF MAI A 17 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Fabrice LABARUSSIAS, Amandine JACINTO, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Gilles TRAUJLET à Hélène THELENE
Patrice DEVILLE à JC CAMPOS
Claude LAURIE à Jeanine SOLEYROL

Philippe CATHALA à Noémie CLAUDEL
Michel LEBLANC à P. VAN DER LINDE
Guillaume BER à Cédric BONATO

Absents : A. BONNET – R. BOUTEILLER

Secrétaire de séance : Christelle BERTINI

OBJET :

**BUDGET COMMUNE
COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Rapporteur : J. SOLEYROL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratif et de gestion
- Considérant que Mme Soleyrol, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif
- Considérant que M. Pierre Mauméjean s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Soleyrol pour le vote du compte administratif
- Vu le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le comptable

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER le compte administratif 2015 qui peut se résumer comme suit :
 - Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2014): **+1 213 514.50 €**
 - Fonctionnement : 734 591.40 €
 - Investissement : 478 923.10 €
 - Résultat de l'exercice 2015 : **- 585 825 .45 €**
 - Fonctionnement : 426 477 .65 €
 - Investissement : - 1 012 303.10 €
 - Intégration résultat de clôture budget annexe centre social : **+ 30 748.56 €**
 - Résultat de clôture de l'exercice 2015 : **+ 658 437.61 €**
 - Fonctionnement : + 1 191 817.61 €
 - Investissement : - 533 380.00 €

- CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Le conseil municipal, après discussion et à la majorité

- Pour : 22 - Contre : 4 : Fabrice LABARUSSIAS, Amandine JACINTO, Cédric BONATO (pro. G. BER)
- adopte le compte administratif 2015 de la commune

Le Maire,
Pierre Maumejean



Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture : 23-05-2016
- date d'affichage : 23-05-2016